

DEMANDE EXPRESSE

Utilisation d'un nom d'usage

à adresser à chaque organisme concerné (branches maladie, vieillesse, famille et recouvrement)
Circulaires du Premier Ministre du 26-6-86 et 4-11-87



DEMANDEUR

NOM PATRONYMIQUE : _____ PRÉNOM(S) : _____
(nom de naissance)

NOM DU CONJOINT : _____
(s'il y a lieu)

N° D'IMMATRICULATION : _____
N° Sécurité sociale, N° allocataire ou autre N°, par ex. N° SIRET pour les employeurs et travailleurs indépendants).

ADRESSE

code postal

SITUATION DE FAMILLE

CÉLIBATAIRE MARIÉ(E) DIVORCÉ(E) VEUF(VE)

Je déclare choisir, à titre d'usage, le nom suivant :

NOM D'USAGE RETENU PAR LE DEMANDEUR :

Je demande que toute correspondance me soit adressée à ce nom.

Fait à : _____ le : _____

Signature du Demandeur :


Le nom de tout citoyen français est le nom de naissance ou nom patronymique. Ce nom DOIT OBLIGATOIREMENT figurer dans tous les documents administratifs.

Cependant, conformément aux dispositions contenues dans les circulaires du Premier Ministre du 26 juin 1986 et 4 novembre 1987, vous avez la possibilité de demander aux services administratifs de vous adresser les correspondances sous le nom d'usage choisi.

IMPORTANT : Vous devez choisir un seul et même nom d'usage pour toutes les administrations et services dont vous dépendez.

COMMENT ÉTABLIR ET OU ADRESSER VOTRE DEMANDE ?

Établissez une seule demande par organisme de Sécurité sociale concerné. Adressez-la à chaque organisme accompagnée des pièces justificatives énumérées ci-dessous:

NATURE DU NOM D'USAGE CHOISI PAR LE DEMANDEUR				
Demandeur : 	<ul style="list-style-type: none"> • Nom du conjoint • Nom du conjoint décédé 	<ul style="list-style-type: none"> • Nom d'usage du conjoint • Nom d'usage du conjoint décédé 	Nom de l'ex-conjoint	Nom du parent :
Personne majeure ou mineure				
Personne mariée ou veuve	EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE portant mention de tous les mariages ou copie lisible du livret de famille régulièrement tenu à jour.	UN DES DOCUMENTS CI-CONTRE + EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE du conjoint, indiquant la filiation ou copie lisible du livret de famille régulièrement tenu à jour.		EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE avec indication de la FILIATION ou copie lisible du livret de famille
Femme divorcée			Autorisation ÉCRITE de l'ex-mari ou DÉCISION prononçant le divorce pour rupture de la vie commune à la demande du mari, ou DÉCISION ayant accordé à la femme le droit d'user du NOM de son EX-MARI.	ou copie lisible du livret de famille régulièrement tenu à jour.